



# Conditions Générales de Location

## **La Réservation :**

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location accompagné d'un acompte dont le montant est calculé en fonction du type de location.

La réservation devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. La réservation est nominative, il est interdit de sous louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins, doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du gestionnaire. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

**Nota :** les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront pas admis.

## **Le solde des séjours :**

Le règlement du solde s'effectue comme suit :

Pour les locations : intégralité du solde à payer 30 jours avant votre arrivée.

Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, le séjour devra être réglé en totalité à la réservation.

## **Les Tarifs :**

### Ils comprennent :

La location de l'hébergement (pour le nombre de personnes indiqué, un bébé comptant pour une personne) la fourniture en gaz et électricité pour les hébergements (Gaz non compris pour les locations à titre professionnel)

### Ils ne comprennent pas :

La TAXE DE SEJOUR (cette taxe municipale est obligatoire et est perçue avec le solde, au tarif en vigueur et pendant la période de perception).

Le nettoyage de la location en fin de séjour.

## **Cautions :**

Une caution de 200 € vous sera demandée le jour de votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon état.

Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par un responsable du camping.

Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, vaisselle propre et essuyée...).

La veille de votre départ, il vous sera demandé de prendre Rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. Un personnel du camping effectuera un contrôle de votre location, et les cautions vous seront restituées (le jour même, ou par envoi postal).

## **Extrait du règlement intérieur:**

**Silence :** La circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h et est interdite entre 22h30 et 7h00 du matin (les portes d'accès sont fermées entre ces horaires). L'usage d'appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. A partir de 23h, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

## **Arrivée retardée - départ anticipé :**

Le gestionnaire du camping doit être avisé par écrit (email ou courrier) de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu. Il n'y a aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soient les raisons. Le règlement de la totalité des jours et/ou nuitées réservés est dû en intégrité au camping.

## **Divers :**

### Animaux

Les animaux sont acceptés. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont interdits. Ils ne doivent être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.

### Circulation

La circulation est limitée à 10 km/h dans l'enceinte du camping. Pour des raisons de sécurité, la circulation est interdite la nuit (horaires précisées à l'entrée)

Le :

A :

Signature :